



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Séance du conseil communautaire du 28 juin 2021	
Date de la convocation	22 juin 2021
Conseillers en exercice	38
Titulaires présents	29
Suppléants présents	3
Pouvoirs	6
Nombre de votants	38
Objet	Schéma directeur des mobilités douces
Délégation n° 2021 101	
Page(s) 1/2	

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210628-20210101-DE



Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD*, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, C.CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE**, Joël DAVAL**, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Philippe GÉRARD**, Gérard GROISJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE*, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX*, Nicolas NURDIN*, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE, Laurent ZIEGLER*.

3 suppléances:** R.CHAMAGNE suppléé par Patrice BEURAERT – Philippe GÉRARD suppléé par Daniel BAUDONCOURT – J.DAVAL. suppléé par Guy MAUFFREY.

6 Pouvoirs* : N.NURDIN pouvoir à E.PETITJEAN, J.C.NEVEUX pouvoir à M.CALLOCH, J.BERNARD pouvoir à B.LEPAGNEY, D.LARROQUE pouvoir à M.ANDING, P.MANGIN pouvoir à N.SIRVEAUX, L.ZIEGLER pouvoir à MC.FRICHET.

Exposé

Dans sa séance du 17 décembre 2018, le conseil communautaire avait :

- Acté le principe de sa participation à l'Appel à projets de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) « Vélos et territoires » et plus précisément la réalisation d'un schéma directeur vélo sur son territoire
- Sollicité le pays des Vosges Saônoises pour coordonner la commande groupée avec d'autres communautés de communes dans le cadre de cet appel à projets.

Les objectifs de ce schéma directeur sont :

- Une démarche globale de planification à l'échelle de 145 communes pour promouvoir les modes actifs comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle ;
- Le développement d'une pratique utilitaire et de loisirs des mobilités douces ;
- L'identification et la définition d'actions concrètes (jalonnement, pistes cyclables...);
- L'interconnexion de ces modes de déplacement entre intercommunalités voisines ;
- La mise en place d'outils de programmation et d'aide à la décision...

Des ateliers de travail organisés durant plusieurs mois ont permis de définir ce schéma directeur en s'appuyant sur des propositions du bureau d'études recruté à cette fin.



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du
28 juin 2021

Objet	Schéma directeur des mobilités douces	Délibération n° 2021	101
		Page(s) 2/2	

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, 74 kms sont concernés :

- 4 kms s'appuient sur des aménagements existants ;
- 4 kms sont des aménagements existants mais nécessitant une reprise ;
- 29 kms nécessitent l'implantation d'une signalisation et du jalonnement ;
- 36 kms sont à aménager.

Pour un coût total de 3.4 millions d'euros.

La compétence en matière de voirie sur l'essentiel du linéaire prévu dans le schéma directeur est partagée entre les communes, la Communauté de Communes et le Département de la Haute-Saône. Ainsi sur le volet « infrastructures », ce sont ces différents acteurs qui auront en charge la réalisation des aménagements et cela nécessitera un travail partenarial entre tous. Des processus de co-financement pourront intervenir via l'ADEME, le programme Alvéole, le Conseil Départemental de la Haute-Saône à travers le schéma départemental des voies vertes qu'a piloté de son côté le Département et PACT 2.

Dans un premier temps, il s'agit uniquement de valider le Schéma Directeur des Mobilités Douces tel que présenté. Ce schéma n'est pas engageant mais il constitue un outil précieux, au même titre que le schéma départemental des voies vertes du Département, pour élaborer une politique en matière de développement des mobilités cyclables sur les communes du Pays de Luxeuil.

Décision

Vu l'exposé des motifs ci-dessus et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Valide** le Schéma Directeur des Mobilités Douces ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210628-20210101-DE



Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES

